



Le catalogue des clichés sur la sexualité



*Les clichés sur la sexualité médiévale ont
la vie dure... la ceinture de chasteté, le
droit de cuissage, la virginité au mariage
sont plutôt des fantasmes que des
réalités, souvent véhiculés par la
littérature romantique du XIX^e siècle !*

Le droit de cuissage

Si l'on en croit la définition révélée par Voltaire au XVIII^e, le droit de cuissage serait une pratique qui autorise le seigneur à ravir la virginité de la mariée le soir de ces noces. . Au XIX^e, le droit de cuissage est décrit comme un des pires privilèges du Moyen Age.

Une mauvaise interprétation du droit de couillage

Depuis la fin du XX^e siècle, ce droit de cuissage est remis en cause. L'église ne peut pas avoir toléré une telle pratique et cela n'était donc pas un droit et ne figure d'ailleurs dans aucun texte. Il s'agirait d'une mauvaise interprétation du « droit de couillage » qui était la taxe réclamée par un seigneur si un des conjoint se marie en dehors de la seigneurie.

Les historiens concèdent le viol sur les mariées mais cela n'était en aucun cas un droit mais un crime.

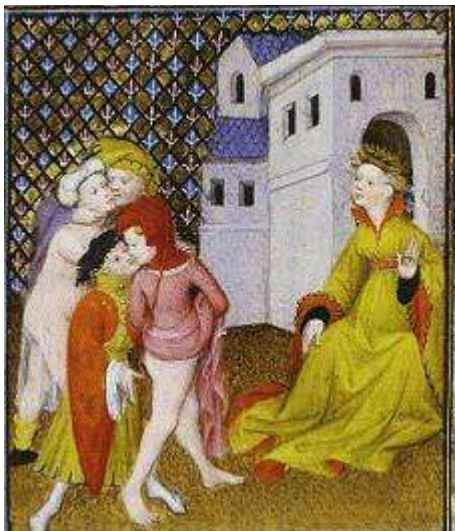
La ceinture de chasteté

Selon la légende, certains croisés auraient obligé leur femme à enfermer « les parties honteuses » pendant leur absence pour éviter des relations sexuelles et seraient partis avec la clé.

Un pur fantasme de la littérature romantique

Dans le *Voir Dit* (XIV^e) de Guillaume Machaut, l'héroïne offre une clé d'or à son amant et lui recommande de la conserver, car elle est la clé de son trésor. Cela a excité l'imagination de certains qui ont pensé à une ceinture fermée. D'autres, tel Brantôme, ont aussi évoqué ces ceintures de chasteté « qui fermoient les femmes », mais cela est trompeur.

Les culottes de vertus ayant existé au XVI^e siècle en Italie ont été peu nombreuses et on ne connaît d'ailleurs par leur utilisation exacte, même si les histoires s'accordent à réfuter leur emploi de bouclier vertueux. Cela pouvait être des protections contre le viol ou peut être des objets érotiques...



Vierge au mariage

L'image de la jeune pucelle vierge et ingénue le soir de ces noces ne semble pas être si courante chez le peuple.

Une virginité prônée par l'Eglise et non par le peuple

Dans le *Décameron*, Boccace indique qu'une femme aurait 8 amants : « et elle, qui avait couché avec avec 8 hommes et peut être mille fois, auprès de son époux pris place comme pucelle ».

Selon l'évangile des Quenouilles, un jeune puceau et une jeune pucelle enfanteront inmanquablement d'un enfant fou.

Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, indique dans un ouvrage 4 méthodes pour simuler une virginité.

Entre croyance, littérature et médecine, il semble que seule l'église est exigée une virginité pour le soir des noces alors que la peuple lui acceptait largement la multitude de partenaires avant le mariage.

Le désintérêt pour le plaisir

Pour les théologiens médiévaux, la sexualité doit avoir un but unique : la procréation. Tout autre raison ne serait donc que luxure.

Toutefois, afin d'augmenter les chances d'avoir un enfant, les savants accordent une grande importance au plaisir féminin. En effet, pour le médecin Perse Avicenne, celui-ci permet de soigner la stérilité. Il serait donc nécessaire que l'époux « *soit attentif au moment où se manifeste une plus forte adhésion de la femme, où ses yeux commencent à rougir, sa respiration à s'intensifier et qu'elle se met à balbutier* ». Juvenal indique que les femmes éprouvent un plaisir plus grand en quantité mais de moins bonne qualité et intensité que les hommes.

La recherche du plaisir est une nécessité médicale

Reprenant la thèse antique soutenue par Galien, le plaisir féminin est nécessaire dans la procréation car c'est le mélange des semences masculine et féminine qui est fécond. Pour cela, Juvenal précise que la femme peut atteindre l'orgasme en prolongeant

l'étreinte du mari, en utilisant des onguents ou des fumigations (pour élargir ou resserrer le vagin), ou en se caressant durant l'acte. Albert le Grand et Pietro d'Abano précisent le plaisir procuré par le frottement du clitoris (proche de celui ressenti sur la verge de l'homme).



Toujours selon les savants de l'époque, la masturbation féminine (quelle soit manuelle ou réalisée avec un accessoire) peut être pratiquée si celle-ci à une visée médicale. En lien avec la théorie des humeurs, celle-ci permet d'expulser le trop plein de chaleur, et de rester ainsi plus chaste. Cependant, la modération est nécessaire, car une pratique trop intense pourrait, au contraire, développer la lubricité.

L'effet pervers de cette attention médiévale au plaisir féminin, est l'idée parfois soutenue que s'il a fécondation après un viol, cela signifie indéniablement qu'il y a eut plaisir.

L'érotisme se résume au fin' amor

Des princesses se laissant courtiser par de preux chevaliers, est-ce bien le seul modèle d'amour développé au Moyen-âge ? Si l'amour courtois (ou fin' amor) marque les XI^e et XII^e siècles, il s'agit surtout d'une littérature de cour. Dans ce milieu, marqué essentiellement par le mariage politique, la littérature courtoise fantasme les relations homme-

femme dans l'adultère, empruntant à la hiérarchie féodale le système « dominant-dominé ».

Un érotisme de cour et un érotisme populaire

Une autre littérature plus populaire, se développant particulièrement à partir du XIII^e siècle, démontre qu'une vision différente existe. Celle-ci propose, sur un ton burlesque, des relations plus homogènes, mais dont l'adultère reste un motif récurrent. Même dans le milieu bourgeois, le mariage ne semble pas être le lieu de l'épanouissement amoureux.

C'est pourtant l'amour courtois que le XIX^e siècle popularise dans la littérature et l'art, servant encore de base à l'imaginaire médiéval évoqué aux XX^e et XXI^e siècles.

L'amour courtois est chaste

Au XI^e siècle, les troubadours chantent des histoires d'amour courtois au sein des cours des châteaux. Dans ses œuvres, les qualités chevaleresques (courage, mesure et tempérance) sont mises à l'honneur. Le chevalier, vassal du seigneur, cherche à conquérir les faveurs de la dame (l'épouse de son suzerain).

Eprouver le désir des amants lors de l'assag



Le chevalier doit relever une série d'épreuves démontrant son attachement ; car l'érotisme du fin' amor réside surtout dans le désir et l'attente. Cet amour idéalisé n'interdit cependant en rien la recherche de sensualité. La réussite de l'assag, une nuit chaste passée nus l'un contre l'autre, clos ce jeu amoureux. L'amour éprouvé peut enfin être consommé.

Le mariage forcé est la règle

Le mariage obligatoire à 14 ans existe-t-il vraiment ? Il faut distinguer les enjeux de la noblesse et ceux du peuple. Pour la noblesse, le mariage est avant tout un acte politique. Les enfants sont donc fiancés jeunes, quittent à modifier les serments en fonctions des besoins.

Ce n'est qu'à partir du XIIème siècle que l'Eglise intervient dans les unions maritales et met en place une véritable cérémonie. Aux yeux de l'Eglise, le consentement mutuel est obligatoire « *consensus facit nuptias* », et les fiancés doivent s'engager à ne pas consommer leur union avant la noce.

L'Eglise demande le *Consensus facit nuptias* des fiancés

Mais la réalité est tout autre : le poids des familles est tel que la plupart des mariages sont arrangés, car il s'agit d'un pacte civil conclu entre deux familles. Les chefs de familles choisissent et négocient. Ce n'est pas une histoire de sentiments mais d'alliance. La femme apportera la dot (argent, propriété...), et en échange recevra un douaire.

Se méfiant des mariages clandestins, le concile de Latran de 1215 rend obligatoire la publication des bans par le curé.

Il existe pourtant un mariage clandestin reconnu par l'Eglise car accepté par les fiancés : le « rapt par

séduction ». C'est une pratique courante où la jeune fille est enlevée avec son consentement par le futur époux. Les autorités civiles condamnent ces mariages vus comme une atteinte à la propriété. Si le sentiment amoureux est loin d'être nécessaire au sein du mariage médiéval, l'époque ne nie pas la possibilité de ce sentiment au sein de l'union.



Tous mariés

Pour l'Eglise, la sexualité ne peut être acceptable qu'au sein du mariage légitimant l'union d'un homme et d'une femme. Cependant, au début du bas Moyen-âge, le mariage religieux ne va pas de soi, au contraire.

La présence du prêtre pour légitimer le couple n'est pas systématique

En effet, le mariage par simple consentement est encore largement pratiqué. L'Eglise va donc travailler pour légitimer le sacrement religieux. En 1139, le Concile de Latran exige la bénédiction du mariage par l'Eglise (et l'interdiction du mariage des prêtres). En 1215, le mariage doit être public (publication des bans, vérification des droits, de l'inceste et de la bigamie...). L'objectif : lutter contre l'enlèvement, la promesse mutuelle et le concubinage, largement pratiqué avant le 13^{ème} siècle. Cependant, la présence du prêtre pour

légitimer le couple n'est pas systématique. Il ne devient obligatoire qu'en 1539 lors du Concile de Trente.

Au XV^{ème} siècle, l'âge du mariage chez les hommes est compris entre 20 et 30 ans (avec une forte proportion vers les 27), car ceux-ci attendent la fin de leur apprentissage. Pour les femmes, le mariage est réalisé entre 15 et 24 ans (majoritairement autour de 20 ans). Ces âges tardifs ne signifient pas pour autant que les jeunes gens soient célibataires. Au contraire, l'union maritale de fait, le concubinage, est encore largement développé ; bien que de plus en plus décrié par l'Eglise. Frate Cherubino de Siena dénonce d'ailleurs « *les couples qui font bénir leur union par un prêtre, alors qu'ils ont déjà une brigada d'enfants* » (2^{ème} moitié du XV^{ème} siècle).

Sources

Nos Ancêtres « Histoire d'amour, sentiments et sexualité du 13^o au 19^o siècle » magazine n° 64 – nov dec 2013

VENIEL Florent, *la sexualité au Moyen Age*, , Edition La Muse, 2008.

ROSSIAUD Jacques, *Sexualités au Moyen Age*, Edition Gisserot, 2012.

DE LA CROIX, Arnaud, *L'érotisme au Moyen Age*, Ed. Talladier, Col. Texto, 2013.

CASSAGNES-BROUQUET Sophie, *La vie des femmes*, éd. Ouest France, 2012.

Iconographie

La conception d'Alexandre, *Le Roman d'Alexandre*, XIV^o siècle

Prostitués, Boccace, *De Mulieribus Claris*, début XV^o siècle

Femme enthousiaste retrouvant son mari, *Roman du comte d'Artois* (bnf) 15^e siècle.

Jason et Médée, *La Guerre de Troie*, (ONB), 1445-1450.

Mariage valide, *Decretales de Gregoire IX*, (BM Troyes), 13^e siècle.